



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLALIER - AUDE -**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

**Séance du 9 novembre 2006**

**Présents :** Mmes BALLESTER Monique, MOSNA Christine, DELRIEU Françoise, MM. GASTO Yves, PUJOL Jean-Louis, BERTRAND Michel, CARRIE Thierry, LALLEMAND Yves, MALRIC Paul, ZOCCARATO Michel.

**Absentes :** Mmes DENAT Nadine, POUSSE Martine, PROSPERO Michèle, M. CARAYON Jean-Luc

**Date de convocation :** 3 novembre 2006

**Secrétaire de séance :** M. PUJOL Jean-Louis.

L'an deux mille six et le jeudi neuf novembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GASTO Yves.

**OBJET : Electrification et remplacement d'une Cloche**

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 14 septembre 2006, l'assemblée avait approuvé le projet de remplacement et d'électrification de la cloche du clocher communal qui présente une fêlure importante qui ne peut être réparée.

La procédure de passation retenue était la procédure adaptée.

Les modalités de mise en concurrence étaient les suivantes : consultation écrite de plusieurs entreprises avec affichage en Mairie.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élevait à 10 200 € HT.

Après avoir exposé les offres reçues, Monsieur le Maire procède à l'ouverture des plis, il y a lieu d'attribuer le marché. Il propose de retenir l'offre suivante qui est la moins disante:

Société TEROL de Rivesaltes (66600) pour un montant de 9 001 € HT, soit 10 765.19 € TTC.

|                               |                              |            |
|-------------------------------|------------------------------|------------|
| Ces travaux seront financés : | - Subvention du Département  | 3 068.00 € |
|                               | - Autre subvention           | 3,000.00 € |
|                               | - Fonds libres de la Commune | 4 697.19 € |

**Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de marché,
- **DECIDE** de passer le marché avec la société TEROL de Rivesaltes (66600) pour un montant de **9 001 € HT, soit 10 765.19 € TTC.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents.



Le Maire,  
Yves GASTO

